

Les syndicats ont accepté de reprendre les négociations sur la classification du personnel FO des offices de poste. Pour nous il n'y a pas de négociations possibles. Toute baisse doit être refusée, même au prix d'un plan social. La politique des plans sociaux est foireuse et endort la résistance des syndicats et du personnel. Faites pression sur les syndicats Communication et Transfair pour qu'ils n'acceptent aucune baisse. De même pour la classification des offices de poste sans direction. Nous nous dirigeons tout droit vers une poursuite du démantèlement du réseau et de ses professions. La Poste commence à mettre au concours, en 6ème EF, des places de ROP de bureaux classés i.

Dernièrement la Poste s'est illustrée plusieurs fois dans des violations de la CCT.

1) Depuis plusieurs années (ou depuis toujours ?) la Poste s'est trompée (involontairement ?) sur le calcul des indemnités de déplacements. Elle a calculé à tort les forfaits prévus pour le personnel sans lieu de travail fixe en place des indemnités kilométriques et temps de déplacements devant être calculés pour le personnel. A la suite de notre intervention la Poste a signalé cette erreur à différents services, mais l'information n'a pas suivi partout jusqu'au front. Vous devez donc savoir que si vous avez un lieu d'attache fixe (et non pas une région géographiquement définie dans votre contrat) vous avez droit aux frais de déplacements et mise en compte du temps de trajet pour TOUS les déplacements (cours, réunions de secteurs, remplacements etc.), même pour les petites distances. Certains secteurs ne mettent même pas en compte le temps des séances, ce qui est en totale violation des règlements et accords en vigueur.

2) La Poste engage du personnel temporaire (La Poste est le plus grand client d'Adecco Suisse) et ne contrôle pas que les conditions salariales respectent la CCT et les accords sur les salaires minimum. Dernièrement nous sommes intervenus auprès d'une maison de placement de personnel qui payaient des nettoyeuses en dessous du salaire minimum prévu et ne payait pas les indemnités de déplacements. Suite à notre intervention l'entreprise concernée a reconnu "une erreur de paramétrage des salaires". Un peu gros comme excuses, non ?

Les autres syndicats à la Poste ne sont jamais intervenus, pourquoi ? Nous sommes les seuls à savoir mordre. Pour avoir encore plus de chance de succès il vous faut adhérer, ou faire adhérer vos collègues.